Séance publique du Conseil communal du 26 octobre 2020

Droit d'interpellation du citoyen

1. Demande de Madame Geneviève **Robaux – Janiszewski** concernant le trafic, l'incidence sonore du trafic autoroutier et leurs désagréments pour les habitants de la rue des Martyrs.

« Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole ce soir, en mon nom mais également au nom des personnes qui sont concernées par le sujet que je vais développer ci-après. Je vous remercie dès à présent de l'attention que vous allez accorder à mon intervention qui s'articulera autour de deux axes : le trafic de la rue des Martyrs et les nuisances sonores liées à l'autoroute.

J'habite la rue des Martyrs depuis de nombreuses années et je constate que le trafic y a augmenté de façon exponentielle, et ce, d'autant plus depuis la création du nouveau pont au dessus du chemin de fer. La rue des Martyrs est devenue un axe de circulation principal pour de nombreux automobilistes qui l'empruntent quotidiennement pour se rendre vers Herstal, vers la Préalle, vers Vottem ou vers les Hauts-Sarts : ils ne respectent pas la vitesse de 50 km/heure et prennent notre rue pour le circuit de Francorchamps en mettant en danger les habitants de la rue lorsqu'ils veulent traverser. Il est nécessaire de trouver rapidement une solution et la concertation avec mon voisinage apporte quelques pistes que je vous livre:

- mettre la rue à sens unique ;
- créer des casses vitesse efficaces ;
- repositionner les îlots qui, placés tels qu'ils le sont actuellement, ne servent pas à grand-chose ;
- poser des panneaux indiquant la vitesse limite ;
- faire de la rue une « zone 30 » ;
- disposer aux endroits clés du village et du zoning des panneaux indicateurs pour rediriger les automobilistes ;
- poser un LIDAR ;
- et délimiter deux zones de passage pour piéton.

J'aborde maintenant le bruit lié à l'autoroute et au trafic routier qu'elle génère. Je suis, comme le voisinage, confrontée jour et nuit à ce bruit pénible, récurrent, incessant, invivable qui entraîne inévitablement une fatigue auditive et les conséquences de celle-ci ; notamment, une perturbation du sommeil, une fatigue nerveuse et du stress. Je me permets de citer l'OMS qui recommande de se trouver dans un environnement sonore dont le niveau moyen ne dépasse pas 30 dB, ainsi que le site environnement.brussels » qui précise qu'il est conseillé de ne pas s'exposer à plus de 8 heures au bruit du trafic routier.

Je me réfère également à la période COVID qui m'a fait prendre conscience des conséquences de ce bruit au quotidien sur nos oreilles et notre qualité de vie. J'ai également téléchargé une application qui évalue les décibels et c'est édifiant.

Ici aussi des pistes à vous proposer :

- réaliser une étude sur l'incidence du bruit, dans des endroits stratégiques de la rue (bien évidemment) ;

- poser ces fameux panneaux routiers que l'on attend depuis des années afin de réduire le bruit ;
- placer ces panneaux sur les zones touchées par le bruit, là où il y des maisons (oserais-je préciser ?).

Je ne doute pas de l'intérêt que vous portez à vos concitoyens et de la diligence avec laquelle vous allez nous apporter des solutions, mais surtout des résultats concrets et tangibles.

Merci. »

En ce qui concerne le trafic de la rue des Martyrs, réponse est apportée par Madame Isabelle Thomsin, Echevine déléguée qui, en synthèse, explique ce qui suit :

Trafic en augmentation depuis la création du nouveau pont au-dessus du chemin de fer

Trafic en augmentation : de manière générale le trafic routier continue d'augmenter partout en Wallonie.

C'est pourquoi il est important de préconiser des alternatives à l'utilisation unique et en solo de la voiture, comme les transports en commun, la mobilité douce, le covoiturage, le télétravail, etc

Depuis la création du nouveau pont

Sa création n'a pas entraîné plus de circulation dans cette rue qu'avant. Ce qui a peut-être augmenté le trafic est la fermeture momentanée du passage à niveau rue de la limite pour cause de travaux, basculant de ce fait la circulation vers le seul passage pour piéton encore ouvert, rue du Nouveau Siège.

La rue des Martyrs est devenue un axe de circulation principal

La rue des Martyrs a toujours été un axe de circulation interne principal, proche du zoning 2, menant à la gare de Milmort, et menant, par le passage à niveau rue du Nouveau Siège au centre de Milmort.

Mettre la rue en sens unique

Pour les raisons précédentes il est important de la conserver en double sens.

Créer des casses vitesse efficaces

Des aménagements ont été réalisés pour réduire les vitesses et permettre le stationnement des véhicules des riverains. Ces chicanes induisent une circulation plus apaisée qu'une ligne droite. Des travaux d'entretien ont été réalisés dernièrement dans la rue, un ré asphaltage. Les îlots des chicanes ont dû être retirés momentanément, le temps des travaux, ce qui a dû entraîner une augmentation des vitesses.

Actuellement le marquage et les îlots sont remis.

Il est déconseillé de placer des dispositifs surélevés dans cette zone d'habitat vu la sensibilité au bruit.

Repositionner les îlots qui, placés tels qu'ils le sont actuellement ne servent pas à grand-chose

Au vu des statistiques de la Police, les chicanes sont efficaces.

Actuellement les îlots ont été repositionnés correctement et resteront aux mêmes endroits suivant les codes de bonne pratique imposant des distances à respecter pour la circulation des bus et camions et en fonction des entrées/sorties de garages.

Poser des panneaux indiquant la vitesse limite

Les limitations de vitesse sont clairement indiquées. Afin d'éviter une pléthore de panneaux de signalisation, la tutelle de la région wallonne interdit le rappel de limitation, nous sommes en agglomération (zone 50km/h), les panneaux d'entrée de zone sont mis en entrée de zone comme la législation le prévoit.

Faire de la rue une zone 30

La vitesse de circulation de 50km/h est adaptée pour cette circulation et dans ce contexte, la zone 30 n'est pas prévue pour ces types de voirie et d'environnement.

Disposer aux endroits clés du village et du zoning des panneaux indicateurs pour rediriger les automobilistes

Suite à la création du nouveau pont des panneaux directionnels ont été installés pour rediriger principalement les camions et automobilistes vers les zonings et l'autoroute vers la route de Hermée sans passer par le village de Milmort.

Afin de protéger le village de la circulation de transit il est déconseillé de diriger la circulation vers le pont.

Une étude sera réalisée pour placer davantage de signalisation directionnelle vers l'autoroute aux carrefours clés.

Poser un LIDAR

Un radar a été placé par la police, ce radar indiquait que les vitesses étaient respectées.

La police a été à nouveau sensibilisée, et signale qu'il est possible de remettre un radar afin de vérifier à nouveau les vitesses.et de verbaliser si les vitesses sont dépassées.

Délimiter deux zones de passage pour piéton

Une étude est en cours sur la sécurisation du carrefour Limite-Agriculture-Martyrs y compris la question de passage pour piéton.

Il faut être prudent avec les passages pour piétons.

Passage ≠ priorité absolue : près d'1 accident sur 3 impliquant des piétons se produit sur un passage (protégé ou non), alors qu'il s'agit d'une infrastructure censée les sécuriser ! (voir fichier joint p13)

Autre

Une étude d'un rond-point au carrefour du Point Chaud est en cours afin d'éviter la circulation de transit dans le village de Milmort

En conclusion :

Nous pouvons dire que nous renforçons les actions pour offrir des alternatives à la voiture afin de réduire le trafic motorisé ou en diminuer les vitesses: inscription dans des appels à projet tels que Wallonie cyclable, parkings vélos, chemin aménagé pour piétons et cyclistes, plan trottoir, plan PIC, aménagements de sécurité, mise en place de radars préventifs et répressifs, etc…

Sur Milmort, des actions ont été menées et sont en cours pour protéger le village de la circulation de transit :

- Toute la zone du village est interdite aux camions de plus de 7t5,
- La signalisation est clairement présente et la signalisation directionnelle sera renforcée,
- L'étude d'un giratoire au carrefour du point chaud est en cours
- Une étude est en cours sur la sécurisation du carrefour Limite-Agriculture-Martyrs y compris la question de passage pour piéton.

Au niveau des vitesses et plus particulièrement rue des Martyrs, un radar répressif sera installé par le service de Police.

En ce qui concerne les nuisances sonores liées à l'autoroute, réponse est apportée par Madame Bojana Visic, Echevine déléguée qui, en synthèse, explique ce qui suit :

Effectivement, les riverains ont raison et parce que nous en sommes conscients, nous avons déjà signalé cette problématique aux autorités. J'ai personnellement téléphoné au SPW pour connaître l'avancement de ce dossier en soulignant aussi la problématique de la cité Wauters (question orale du ptb il y a plusieurs mois). Ils me disent que c'est prioritaire et que suite à leur demande de marchés, ils ont reçu le prix qui est apparemment très cher. Une demande auprès de la tutelle a été faite pour avoir le budget supplémentaire. Voilà, où se trouve le dossier pour le moment. J'ai envoyé un mail à la sofico, spw et Ministre Henry afin de les re-sensibiliser pour avancer.

L'interpellation est close.

Points présentés par M. le Bourgmestre ff

Police

2. Délégation de signature à la Zone de Police pour les bons d'exécution des marchés en cours. Pour information.

- **Pris connaissance**

3. Budget de la Zone de Police 2020 – Modifications budgétaires n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020

- Approuvées par 22 voix « pour » (PSH/MR/Verts/PP) et 6 abstentions (PTB)

4. Adhésion à la centrale d'achats donnant accès aux contrats-cadres de la police fédérale accessibles à la zone de police de Herstal.

- **Accord unanime**

Coordination générale et planification des politiques locales

5. Accord-Cadre 2021-2025 de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française, agissant en qualité de centrale d'achats. Adhésion de la Ville de Herstal.

- **Accord unanime**

39. Une question orale de Madame Bernadette **Vandenbergh**, Conseillère communale, concernant la tenue des Commissions et Conseil en présentiel.

- **Réponse est apportée par Monsieur le Bourgmestre**

40. Une question orale de Monsieur Julien **Liradelfo**, Conseiller communal, relative à la deuxième vague de la Covid-19

- **Réponse est apportée par Monsieur le Bourgmestre**

Ressources humaines

6. Octroi de chèques « Commerce local » au personnel communal.

- **Accord unanime**

Bâtiments communaux

7. Marché stock de services relatif à la désignation d'un coordinateur projet et/ou réalisation des chantiers temporaires ou mobiles entrepris par ou pour le compte de la Ville de Herstal. Projet de marché.

- **Accord unanime**

Gestion des biens immobiliers communaux

8. Convention de mise à disposition à titre précaire de la buvette de football, rue de l'Ancienne Bure à 4040 Herstal en faveur du FC Pontisse. Bien cadastré 2ième division, section A, numéro 695 E. Avenant n° 4 à la convention du 3 juillet 2014.

- **Accord unanime**

Enseignement

9. Groupes scolaires Brel-Paradis, Lambert Jeusette, Bellenay-Louis Donnay, Muraille, Liers-Vottem Centre, Jean Namotte, Cascogniers, enseignement spécialisé de Herstal et enseignement spécialisé de Vottem - Rapports du plan de pilotage

- **Accord unanime**

Tutelle sur le CPAS

10. CPAS : modifications budgétaires n°2 (ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2020

- Approuvées par 18 voix « pour» (PSH) et 11 abstentions (PTB/MR/Verts/PP)

Stratégie de développement territorial

41. Une question orale de Monsieur Lucien **Laeners**, Conseiller communal, relative à la reconnaissance des sentiers.

- **Réponse est apportée par Monsieur le Bourgmestre**

Points présentés par M. l'Echevin Franco Ianieri

Budget

11. Circulaire relative à la mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents. Tableau de synthèse du coût-vérité (budget 2021). Prévision du taux de couverture.

- Accord unanime

Points présentés par M. l'Echevin a.i. Christian Laverdeur

Recette

12. Vérification de la caisse communale du 30/09/2020. Pour information

- **Pris connaissance**

13. Pour information : approbation des comptes annuels de la Ville de Herstal, pour l'exercice 2019, par le Gouvernement wallon.

- **Pris connaissance**

Taxes

14. Centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2021. Règlement n°33.

- Accord par 18 voix « pour » (PSH) 9 voix « contre » (PTB/MR/PP) 2 abstentions (Verts)

15. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Exercice 2021. Règlement n°34.

- Accord par 18 voix « pour » (PSH) 9 voix « contre » (PTB/MR/PP) 2 abstentions (Verts)

16. Modification du règlement portant taxe sur la collecte et le traitement des immondices (déchets ménagers et déchets ménagers assimilés). Règlement n° 48. Exercice 2020. Mesure d'allégement fiscal suite au Coronavirus.

- Accord unanime

17. Règlement portant taxe sur la collecte et le traitement des immondices (déchets ménagers et déchets ménagers assimilés). Règlement n° 48. Exercice 2021.

- Accord unanime

18. Règlement portant taxe sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité. Règlement n°111

- Accord par 24 voix « pour » (PSH/PTB) et 5 abstentions (MR/Verts/PP)

Points présentés par Mme l'Echevine Isabelle Thomsin

Mobilité et sécurité routière

19. Règlement complémentaire relatif à la circulation routière - Rue de l'Abattoir à 4040 Herstal.

- **Accord unanime.**

42. Une question orale du groupe Vert Herstal sur le plan "mobilité et infrastructures pour tous" : Enveloppe pour les corridors vélos et appel à projets Wallonie cyclable.

- **Réponse est apportée par Mme l'Echevine déléguée**

Urbanisme

20. Permis d'urbanisme n°161/2020. Aménagement d'une aire de parking à front de voirie pour 2 emplacements de parcage rue Thier des Monts 154 à 4040 Herstal. Requête de Madame **Reina** Joséphine. Article D.IV.41 du CoDT. Emprise gratuite à réaliser suivant plan d'alignement.

- **Accord unanime.**

21. Permis d'urbanisme n° 065/2020. Création d'un giratoire au carrefour des rues du Tilleul, de Fexhe, de la Hallette et route de Liers, Route de Liers à 4041 Milmort. Requête de la Ville de Herstal. Acquisition d'emprises pour cause d'utilité publique. Article D.IV. 41 du CoDT.

- **Accord unanime.**

22. Permis d'urbanisation n° 208L/2020. Division de parcelles en 24 lots en vue d'y réaliser un ensemble de maisons d'habitation unifamiliales et d'appartements, avec la création d'une voirie, rue du Trois Juin à 4040 Herstal. Requête de FL Projects Developpement SA. Article D.IV.41 du CoDT.

- Accord par 18 voix « pour » (PSH) et 11 voix « contre » (PTB/MR/Verts/PP)

Points présentés par M. l'Echevin Franco Ianieri

Budget

23. Modifications budgétaires n°3 (ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2020.

- Approuvées par 18 voix «pour» (PSH) et 10 abstentions (PTB/MR/Verts/PP)

Tutelle sur les établissements subordonnés et les institutions subsidiées

24. Eglise protestante de Herstal. Budget 2021

- Accord par 6 voix « pour » (Cibour/Merola/Spagnoletti/Namotte/Verts) et 22 abstentions (PSH/MR/PTB)

25. Maison de la Laïcité et de la Solidarité de Herstal Asbl. Comptes annuels 2019.

- Accord par 26 voix « pour » (PSH/PTB/Verts/PP) et 1 abstention (MR)

26. Maison de la Laïcité et de la Solidarité de Herstal ASBL. Octroi d'une subvention pour l'exercice 2020.

- Accord par 26 voix « pour » (PSH/PTB/Verts/PP) et 1 abstention (MR)

Points présentés par Mme l'Echevine Bojana Visic

Inclusion et innovation sociale, Egalité des chances

27. Plan de cohésion sociale. Création de la commission d'accompagnement du Plan de cohésion sociale 2020-2025 de Herstal.

- **Accord unanime**

28. Politique de l'intégration. Action PST 8.5.5. Projet « initiatives locales d'intégration des personnes étrangères ». Convention de partenariat entre la Ville de Herstal, le Centre culturel de Herstal et le Théâtre de la Renaissance dans le cadre d'un atelier théâtre

- **Accord unanime**

Protection de l'environnement

43. Une motion du groupe **Vert Herstal** concernant l'évaluation d'ensemble des incidences de l'aéroport de Liège

Cette proposition est mise aux voix. Il est procédé par vote à main levée.
Le résultat du vote est le suivant :

8 voix « pour » (PTB/Verts) 18 voix « contre » (PSH) 3 abstentions (MR/PP)

En conséquence, la proposition est rejetée.

Développement durable et transition énergétique

29. Modification du règlement communal visant l'octroi d'une prime communale à l'installation d'un système de panneaux solaires photovoltaïques.

- **Accord unanime**

Points présentés par M. Stéphane Ochendzan, Président du Conseil de l'Action sociale

Action sociale

44. Une question orale de Monsieur Arnaud **Thonard**, Conseiller communal, concernant l'aide aux personnes les plus fragiles à l'approche de l'hiver et dans un contexte de reprise de l'épidémie sanitaire

- **Retirée de l'ordre du jour par son auteur et reportée au prochain Conseil**